



L'ordre Teutonique à Metz (1210-1595)

Julien Trapp, Grégory Etienne

► **To cite this version:**

Julien Trapp, Grégory Etienne. L'ordre Teutonique à Metz (1210-1595). Les cahiers lorrains : organe des sociétés littéraires et scientifiques de Metz et de la Moselle, Le Messin, 2012. hal-03286607

HAL Id: hal-03286607

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-03286607>

Submitted on 16 Jul 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'ordre Teutonique à Metz (1210-1595)

Comme chose soit a cor. ke mes sire Bertran de Wolmerenges at fait eschange as freres de l'ospital des alemanz de metz des .xij. s. q'il auoient de chascune maison de maiberfontaine. 7 dou fourbanal ke mes sire Louis de Wolmerenges li peres mo' seignoz Bertran loz auoit donee en aumone por .lx. s. de auec de cens ke mes sire Bertranz loz doit assour dedanz metz p' dit de predomes. Les .lx. s. deuant diz loz doit on apozter chascun lo .w. de feste saint martin en loz maison a metz. Et por les .lx. s. deuant diz les at mes sire Bertranz assignez as .ij. molins de Wolmerenges par lo crante de Louis son frere. 7 si les en at fait faitiz 7 tenanz por les .lx. s. Et li maners en doit faire seuerce au comandoz de loz maner de metz. Et si les en at encor assignez a tot lauet q'il at a saie mare deuant marsal. Et quant il loz auat assis les .lx. s. deuant diz a metz. li diu molin 7 li aluet deuant diz seront gre. Apres est a sauoir q' li frere de l'ospital de metz. 7 de loz auer maisons ne puient dor en auant aquastier ne parre en aumone nul heritage a maiberfontaine ne en lappandise. ki soit en la iustice mo' seignoz Bertran. se p' lui no font. Et si est a sauoir ke loz cort. 7 loz manandie de maiberfontaine. 7 loz pretz. 7 loz chans. 7 loz loix. 7 loz molin. 7 loz etanc doient il ce ne frachement en aumone. ke mes sire Bertranz ne auer ni doient faire force. Et si auenoit q' nus i feist force. li amande seroit mo' seignoz Bertran por sa iustice. Et mes sire Bertranz doit as freres deuant diz .i. mu' de vin a mostage de la uigne a Wolmerenges. a paier ou cours de vandonges chascun. Apres est a sauoir ke mes sire Bertranz loz octroie la comune pasture ou ban de maiberfontaine a oes loz bestes. Apres est encor a sauoir ke laumone deuant dite donat mes sire Louis de Wolmerenges a l'ospital des alemanz por lo crante de ses .ij. filz deuant no' meiz. Et se li frere deuant dit auoient de ceste aumone lettres ne esair q' fussent deuanter mes de cestes. eles seroient quassies 7 si ne porteroient p'it de force. Ne li frere deuant dit ne puient mettre justicier nul q' soit en ceste aumone deuant dite autre q' la mo' seignoz Bertran. arreit la justice lapostole. Et por ceu q' ceu soit ferme chose 7 estable. sont ces lettres faueles dou faiel frere durant lou comador de loz ordre en lo herenne. 7 dou faiel mo' seignoz Bertran. p' lo crante de frere Arnout loz prest. 7 de frere Rou de Guerebere. 7 de frere Johan liebouin. 7 de frere Tuar de Luceleboze. 7 de frere Wart de metz. 7 de cor les autres freres de metz. 7 de loz lo deuant dit. Et ces lettres furent faices lo .w. de feste saie Lucie. kant li mi



1 – Sceau rond émanant des précepteurs de Lorraine, daté de 1245 et issu de la commanderie de Metz. Archives départementales de la Moselle, H 4778/1.

Les chevaliers Teutoniques font partie des ordres religieux et militaires fondés en Terre sainte lors des Croisades. Leur nom complet est « ordre des chevaliers Teutoniques de l'hôpital Sainte-Marie de Jérusalem », ou en allemand : *Deutscher Ritterorden*, ou encore en latin : *Ordo Sanctae Mariae Teutonicorum*. Ce nom souligne le caractère strictement national de l'ordre, à la différence des Hospitaliers de Saint-Jean ou des Templiers. D'après Jacques de Vitry¹, évêque de Saint-Jean-d'Acre au XIII^e siècle, « ce furent un particulier et sa femme qui fondèrent vers 1127-1128 un hospice pour recueillir les pèlerins du Saint Empire germanique, leurs compatriotes, afin de les soigner et d'adoucir leurs souffrances ». L'ordre est constitué comme un hôpital par des bourgeois de Brême et de Lübeck lors du siège de Saint-Jean-d'Acre en Palestine, aux alentours de 1190. Sous l'impulsion de nobles et de princes allemands, parmi lesquels le duc de Souabe, fils de Frédéric Barberousse, l'ordre devient militaire en 1198. Il est reconnu officiellement par le pape Innocent III (1198-1216) l'année suivante.

Présent en Italie et en Allemagne, notamment à Trèves, l'ordre Teutonique s'installe en 1222 à Sarrebourg. En effet, les habitants de cette cité lui remettent un hôpital que le comte Albert II de

Dabo avait fondé sur la rive droite de la Sarre². Entre 1254 et 1257 est construite la commanderie, pourvue d'une chapelle consacrée en 1259. L'ensemble est délaissé en 1573. D'autre part, les chevaliers s'installent également en 1227 à Sarrebruck, lorsque le comte Simon III de Sarrebruck munit l'ordre d'une place avec les biens et revenus nécessaires. Mais une troisième et dernière maison de l'ordre en Lorraine était déjà installée à Metz [ill. 1], peut-être vers 1210, puisque, selon Philippe de Vigneulles, l'ordre aurait fêté ses 300 ans d'implantation à Metz en 1510³. Cependant, il est certain que de nombreux documents manquent pour reconstituer l'histoire complète de la maison de Metz : de la centaine de documents émis durant la période 1210-1300, seulement vingt-quatre nous sont parvenus.

1 – JACQUES DE VITRY, *Histoire orientale*, trad. M.-G. Grossel, Paris, 2005, p. 161.

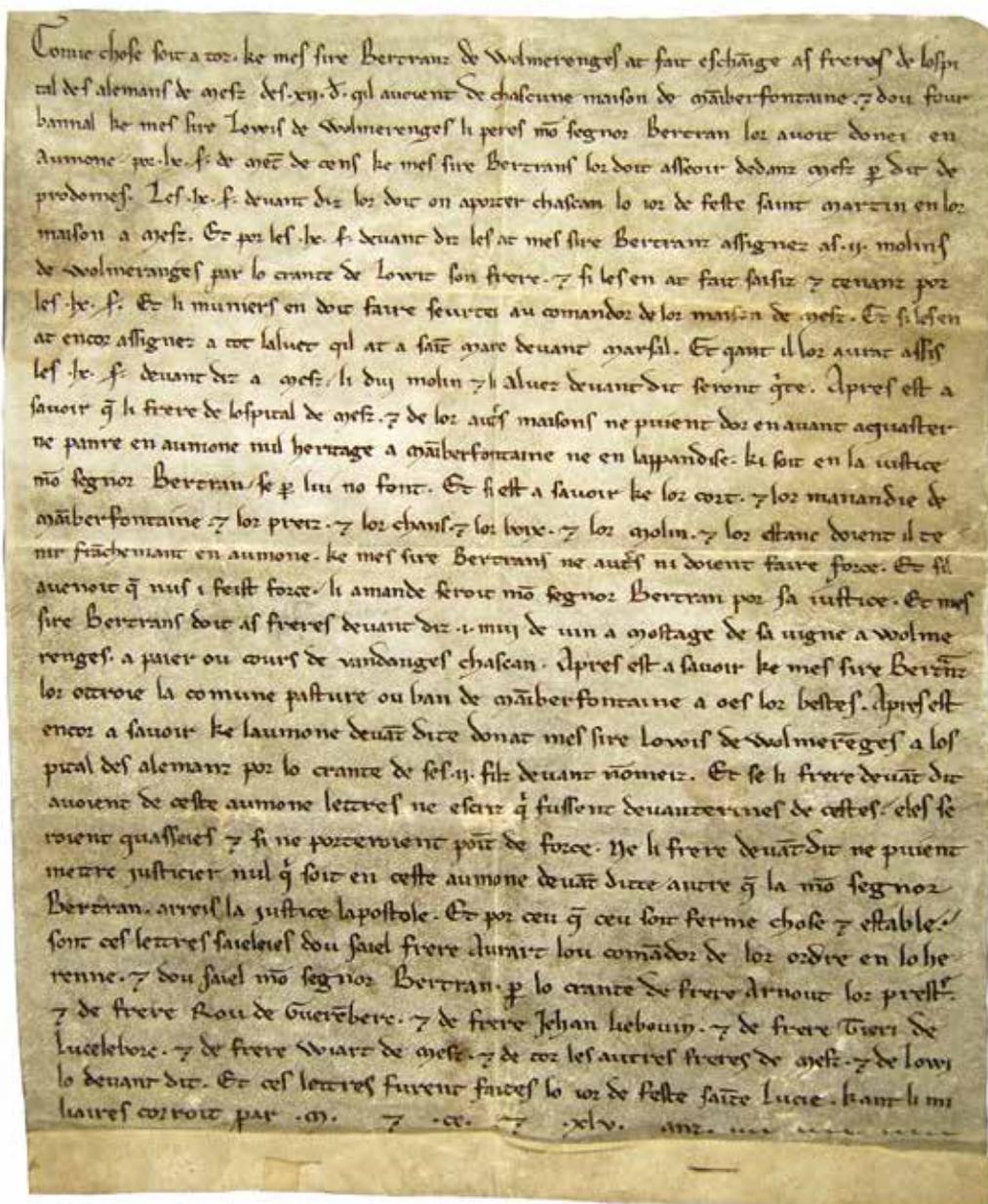
2 – François-Yves LE MOIGNE, *Histoire de Sarrebourg*, Metz, éd. Serpenoise, 1981, p. 93.

3 – Philippe de VIGNEULLES, *La Chronique*, Metz, Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine, 1933, t. IV, p. 172 : « A la fin de l'ane v. c. et IX et à l'acommencement v. c. et X fut le grant iubilé à Metz et le pourtoyent les chevaliers de l'ordre de Ste Elisabeth de Honguerie. »

LES PREMIÈRES ACQUISITIONS DE LA COMMANDERIE DE METZ (1210-1245)

Parmi les vingt-quatre documents à notre disposition, une majorité concerne Memersbronn, c'est-à-dire Narbéfontaine, village situé à proximité de Boulay. Le premier document date de 1245 et est émis par le seigneur Bertram de Wolmeringen (aujourd'hui Volmerange-lès-Boulay) [ill. 2]. Le père de ce dernier avait offert aux « freires de l'ospital de Alemans de Metz » des terres à

Narbéfontaine, ainsi que le droit d'utiliser les deux moulins et son étang, en échange d'une redevance de 60 schillings à verser le jour de la Saint-Martin (11 novembre)⁴. En plus, Bertram ajoute la livraison annuelle d'une grande quantité de vin à l'ordre, ainsi que le droit de pâture à Narbéfontaine. En contrepartie, l'ordre s'engage à ne rien acheter ou léguer. Ce document nous permet également de connaître les noms des frères de la commanderie : le commandeur Arnold, ainsi que les frères Rudolf de Grimbert, Jean Libouin, Dietrich de Lützelburg et Walter de Metz. Enfin, fait non



2 – Premier acte concernant la commanderie de Metz, émanant de Bertram de Wolmeringen (1245). Archives départementales de la Moselle, H 4778/1.

négligeable, se trouve mentionné pour la première fois un gouverneur de la province de Lorraine : le frère Eberhard (« frère Avrat lou commandor de lor ordre en Loherenne »).

Un autre document daté de 1241, signalé dans les bans de tréfonds, atteste la présence des chevaliers Teutoniques dans la ville de Metz. Cette pièce mentionne l'achat par le frère Bertrand d'une maison située dans la *rue des Allemands*⁵. En revanche, si le donateur de Narbéfontaine est connu, peu de choses sont sûres en ce qui concerne les donations antérieures à l'ordre, notamment à Habkirchen (Sarre). Il se pourrait que des terres de l'abbaye de Hornbach, située dans la paroisse de Habkirchen, lui aient été offertes au début du XIII^e siècle par les comtes de Castel. En effet, ces derniers avaient des contacts avec la famille de Wolmeringen. Mais il n'existe aucun document pour confirmer cette hypothèse.

LES DONNÉS DES BIENFAITEURS DE L'ORDRE TEUTONIQUE (1257-1281)

Dans la deuxième moitié du XIII^e siècle, le prestige de l'ordre Teutonique s'accroît et de nombreux dons sont faits par la noblesse locale [ill. 3]. Vers le milieu du XIII^e siècle, le chevalier Gerhard le Petit de Marimont a déjà cédé aux Templiers ses possessions de Brulange et Eincheville (près de Château-Salins) notamment, contre 20 livres messines. Ainsi, en 1257, il s'engage à céder à la maison Teutonique de Metz ses biens de Hundling et de Nousseviller (aujourd'hui Nousseviller-Saint-Nabor, près de Forbach), avec terres et revenus, après sa mort et celle de son épouse Adelheid, cet accord se faisant sous le contrôle de la comtesse Loreta de Sarrebruck. À Virming aussi, Gerhard possède des biens qu'il tenait en fief du comte de Zweibrücken et qu'il lègue à la commanderie de Metz en 1265. Puis, il rachète aux Templiers pour 20 livres messines quelques biens d'Eincheville, qu'il laisse à l'ordre Teutonique.

Cependant, vers 1269, à la mort de Gerhard, son neveu, Gelzo, fils d'Albert de Marimont, ne

reconnaît pas ce legs. Mais ce conflit est réglé en faveur de l'ordre par le comte Heinrich de Zweibrücken en novembre 1269. En outre, les biens de Narbéfontaine se sont tellement accrus que leur gestion a nécessité plusieurs frères. Leurs bâtiments servent alors, sous le nom d'« hôpital », pour recevoir les mendiants et les pèlerins afin de les soigner et de les nourrir. En 1264, l'acolyte du duc de Lorraine⁶, Jean de Varsberg, accorde à l'hôpital de Narbéfontaine huit parcelles de terres, avec droit de pâturage à Zondrange (aujourd'hui Marange-Zondrange), tout près de là. Mais après ce don, il doit partir.

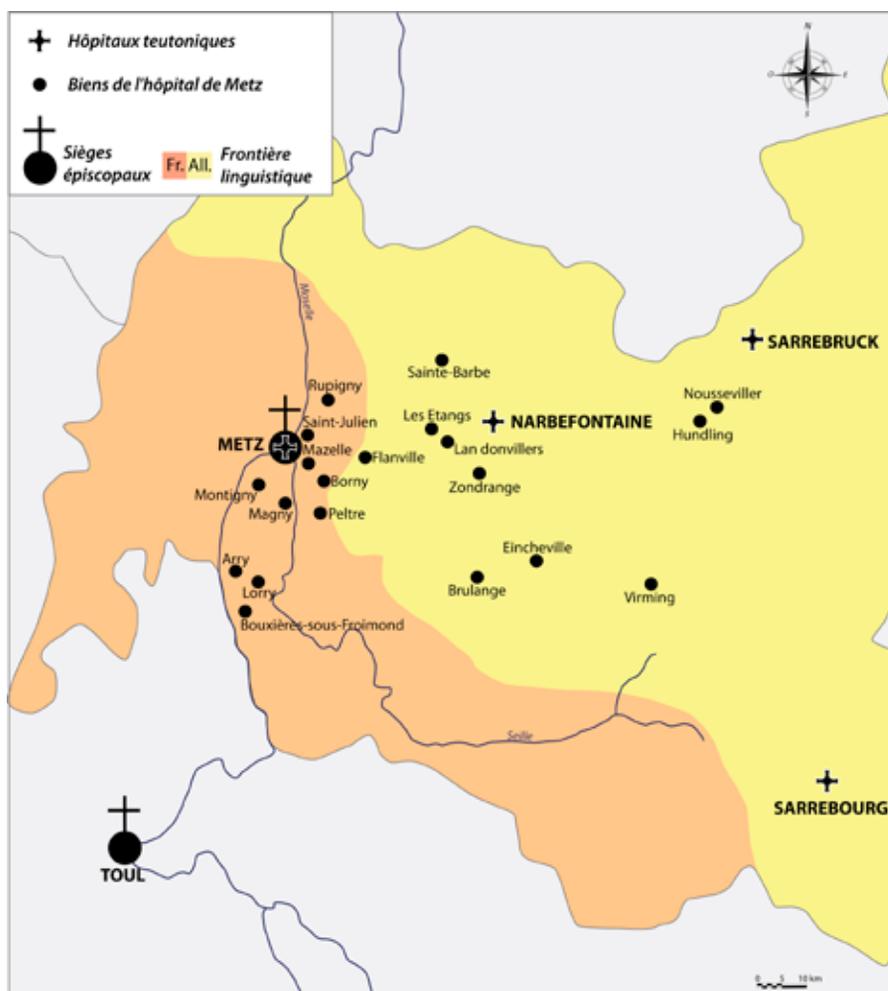
Ce n'est qu'en 1280 qu'il transfère aux frères Teutoniques et à leur hôpital un morceau de forêt à défricher à Momerstroff, au nord de Narbéfontaine. Le 5 novembre 1281, avec l'accord de Jean de Varsberg, le fils de Bertram de Wolmeringen, Rudolf, vend le village de Wolmeringen et son ban – avec serfs, terres cultivables, vignes, forêts, moulins, four, eaux, revenus... – pour 109 livres messines à la commanderie de Metz. Enfin, issu d'une famille aisée, Frédéric de Guirlange, écuyer de son état, comparait devant l'official de Metz, le 1^{er} juin 1275⁷. Il transmet de son vivant aux frères de l'ordre Teutonique les biens laissés par ses parents – terres cultivables, vignoble, prés, droit de pêche, forêts, dîme... – dans la juridiction de Guirlange. L'ordre Teutonique possédait encore d'autres places en Lorraine, comme à Zondrange, Bettange, Brecklange, Mégange, Roupeldange ou Zimming, entre autres.

4 – Archives départementales de la Moselle, H 4778/1 (1245).

5 – Karl WICHMANN, *Die Metzzer Bannrollen des Dreizehnten Jahrhunderts*, Leipzig, Quelle et Meyer, 1908, p. 18, n° 102 : « Bertrans li fevres p. b. sor une maison en la rue de l'ospital des Alemans, k'il a aquaste a Hanri lo teixeran, parmi tel cens com ele doit. »

6 – Rüdiger SCHMIDT, *Die Deutschordenskommenden Trier und Beckingen, 1242-1794*, Marburg, N. G. Elwert Verlag, 1979, p. 11.

7 – Archives départementales de la Moselle, H 4772 (1275).



3 – Carte des biens de la commanderie Teutonique de Metz à la fin du XIII^e siècle. Cartographie : Julien Trapp.

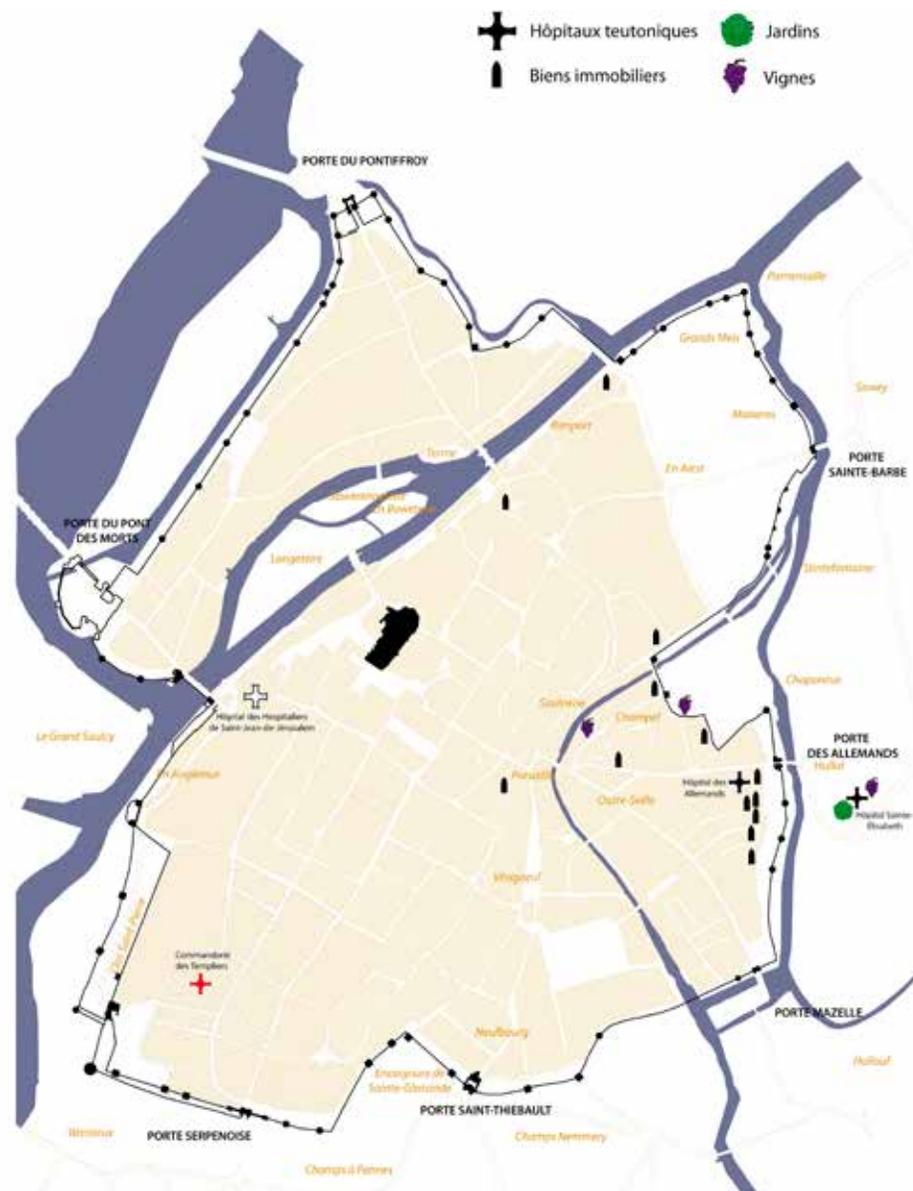
LA CONSTRUCTION DE L'HÔPITAL ET DE L'ÉGLISE SAINTE-ÉLISABETH (1253-1268)

Tous les dons faits à la maison de Metz se situent à l'extérieur de la ville. Certes, la commanderie est en plein essor, mais pas au sein des murs de la ville. Le développement *intra-muros* s'est fait grâce à l'intervention d'un personnage : l'évêque de Metz, Conrad de Scharfenberg (1213-1224), également évêque de Spire et chancelier de l'empereur Frédéric II (1220-1250). Peu avant sa mort, il aurait donné des terres du chapitre cathédral, en Outre-Seille, aux frères de l'ordre, pour qu'ils puissent y élever un hôpital dans lequel seraient accueillis les pèlerins. En effet, les premiers logements des frères Teutoniques, situés dans la *rue de Allemands*⁸ [fig. 4], n'étaient probablement pas leur œuvre, mais peut-être un don du comte Albert de Metz, auxquels ils ajoutèrent une petite chapelle.

Pour construire un hôpital, des moyens financiers étaient nécessaires. Contrairement à ce que Philippe de Vigneulles a affirmé dans sa *Chronique*⁹, l'ordre Teutonique ne se partage pas

les biens des Templiers, lors de leur disparition en 1312, avec les Hospitaliers de Saint-Jean. Leurs revenus étaient largement suffisants pour qu'ils entreprennent une telle construction dès le milieu du XIII^e siècle. De plus, la commanderie Teutonique de Metz reçoit le soutien papal, notamment le 9 août 1253, lorsque le légat du pape Innocent IV (1243-1254), Hugo, autorise l'émission d'indulgences, dont les bénéficiaires servent à la construction de l'hôpital¹⁰. Innocent IV renouvelle cette émission le 19 novembre et cette œuvre est poursuivie en 1258 par son successeur Alexandre IV (1254-1261)¹¹. Les évêques manifestent de surcroît leur soutien en léguant à l'ordre des biens immobiliers dans le quartier de la porte des Allemands.

L'inauguration de l'hôpital et la consécration de l'église se font la deuxième semaine du mois de mai 1268, probablement le dimanche 12 mai, en présence de l'archevêque de Trèves et des évêques de Metz, Spire, Worms et Würzburg. L'église et son autel sont bénis en l'honneur de la Vierge Marie, des saintes Élisabeth, Marie-Madeleine, Catherine, Agnès et Marguerite, ainsi que des martyrs Georges, Maurice et Sébastien. Malheureusement,



4 – Carte des possessions de la maison Teutonique de Metz dans l'évêché de Metz. Cartographie : Julien Trapp.

les indications sur les dimensions de l'église sont peu précises, en raison de sa destruction précoce au XVI^e siècle. Elle avait un chœur profond, où seuls les frères pouvaient pénétrer, mais ses décors n'étaient pas riches. Elle devait être semblable à l'église de l'ordre à Trèves qui, elle aussi, a disparu.

En revanche, la situation de l'hôpital est plus ou moins connue. Des documents d'arpentage postérieurs à 1552, concernant des vignes plantées sur l'emplacement de l'ancien prieuré et où il est souvent fait mention du « Clos Sainte-Élisabeth » ou de « Sainte-Élisabeth¹² », indiqueraient que le vicus était au nord de la *porte des Allemands*. Alors que d'après le plan du journal de Bertrand de Salignac, qu'il tenait lors du siège de 1552, l'hôpital se situerait à environ 200 pas (environ 150 mètres) au sud de la *porte des Allemands* et au nord de la *porte Mazelle*. Enfin, le *Plant de la ville & du siege de Metz, ainsi qu'il fut présenté au Roy par Monseigneur*

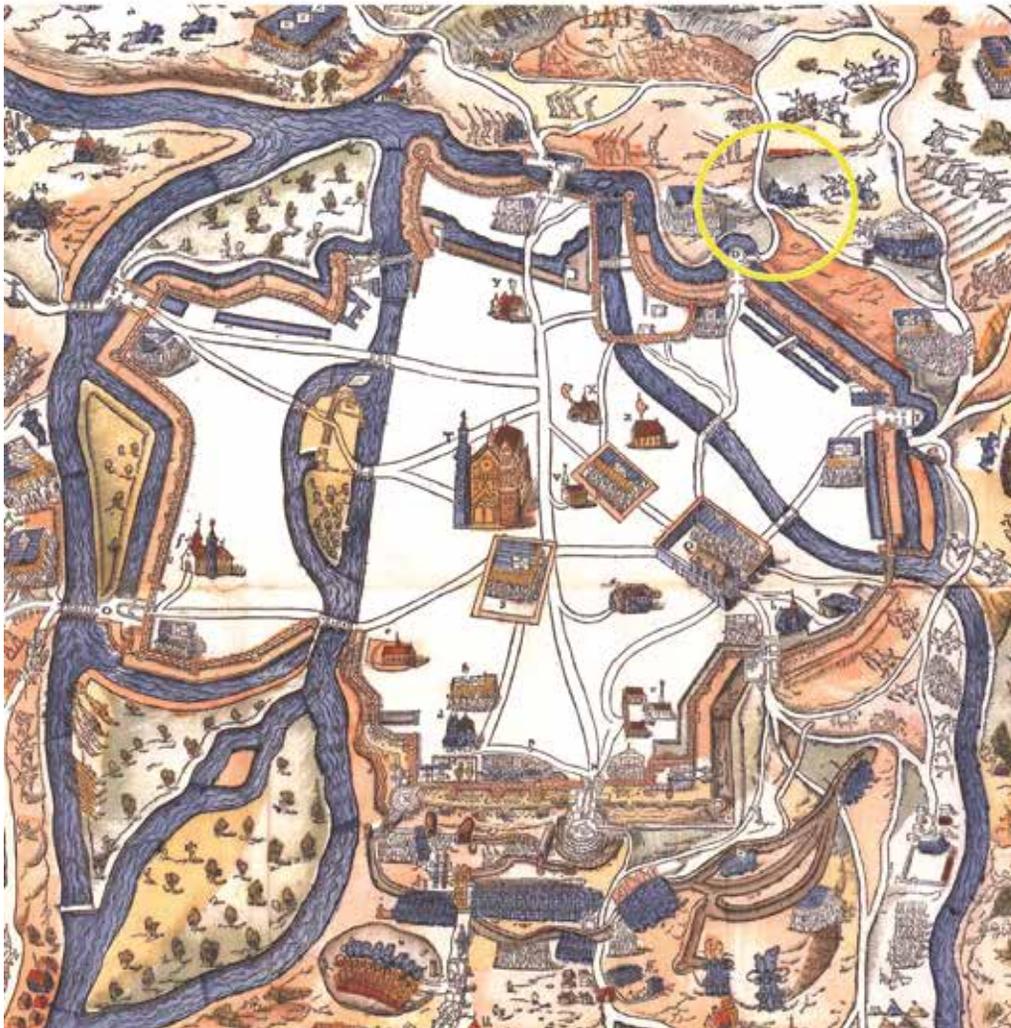
de Guyse en l'an 1552 [ill. 5] est le dernier plan où sont figurées les ruines de l'hôpital Sainte-Élisabeth. Précisons également que l'ensemble – c'est-à-dire l'église, l'hôpital, les logements des frères et des domestiques, ainsi que la salle commune – était entouré d'un rempart.

- 8 – Archives départementales de la Moselle, H 4778/1 (1245).
- 9 – Philippe de VIGNEULLES, *op. cit.*, t. I, p. 278 : « Furent les biens desdits Templiers, cens et rente, haulteur et seigneurie, toute donné aux Chevaliers de l'ospitaux de saint Jehan de Rodes : et touchant de ceulx de la cité de Mets, partie des Seigneuries desdits Templiers, fut donnée aux chevaliers de sainte Elisabeth de Honguerie, desquelles auprès des murs d'icelle cité, il en fut fondé ung prieuré. »
- 10 – Archives départementales de la Moselle, H 4767/1 (1253).
- 11 – Archives départementales de la Moselle, H 4767/3 (1258).
- 12 – Archives départementales de la Moselle, G 696.

D La porte, portail & ruelin des Alemans, ramparez: & d'un costé, iusques a l'endroit du retranchement, y a vn rampar dans la faulxbraye: & de l'autre costé, par dedans la ville, vne tranchee avec rampar des deux costez, iusques a la plateforme de la porte Mezelle: puis au dehors de la porte, contremont les vignes, sont les deux ruynes, de sainte Elizabeth la premiere, & la leconde de Brimba: Encores plus hault en la plaine, sont les bordes de Vaillieres & de Bonny, qui ne se monstrent point.



5 – Le Plant de la ville & du siege de Metz, ainsi qu'il fut présenté au Roy par Monseigneur de Guyse en l'an 1552 est l'un des seuls plans de la ville où est figuré l'hôpital Sainte-Élisabeth. Bibliothèques-Médiathèques de Metz, Rés. MUT 0512.



LA GESTION DE LA COMMANDERIE DE METZ (FIN XIII^E-DÉBUT XIV^E SIÈCLE)

À la fin du XIII^e siècle, l'hôpital est géré par six à dix frères, tous issus de la noblesse locale ou des paroisses messines. Au sommet, le commandeur (*Komtur*) veille aux dépenses et aux revenus de la commanderie et doit de temps à autre rendre des comptes au gouverneur de la province (*Landkomtur*) ou au grand maître (*Hochmeister*) de l'ordre. L'exploitation des biens de l'ordre est du ressort des chevaliers (*Ritterbrüder*) résidant sur

place. Cependant, un seul frère assiste le commandeur pour la gestion de la cave et la direction des récoltes. En outre, d'autres fonctions permettent la bonne gestion de l'hôpital ; le trapier ou drapier (*Trappir*) s'occupe de l'habillement et de l'équipement des frères ; le grand argentier (*Tressler*) veille à la perception des impôts et surveille les dépenses avec le commandeur ; l'hospitalier (*Spitler*) administre la distribution des aumônes et le bon fonctionnement de l'hôpital. Les frères doivent respecter les consignes épiscopales et obéir aux membres supérieurs de l'ordre, bien que le commandeur soit un des frères de la commanderie.

Charles de Beffort, ou Charles de Trèves, est le septième gouverneur de l'ordre en Lorraine, après avoir dirigé la commanderie de Trèves. Mentionné pour la première fois dans les documents en 1291, il accepte de céder, avec le consentement du doyen de la commanderie, le frère Conrad, une place de l'ordre à un certain Mathias contre une rente annuelle de 10 livres messines, vers 1301. D'autre part, en raison de leur éloignement, Charles de Trèves transfère la moitié des biens immobiliers de Hundling et Nousseviller à la maison de Sarrebruck. De plus, puisque les possessions de l'ordre dans la région de Dieuze et de Marimont sont peu rentables, il donne biens et personnes des villages de Viller, Virming, Eincheville et Bertrange au chevalier Gotfrid de Dorvillers, dont le frère avait été un bienfaiteur de l'ordre, contre un bail perpétuel de 20 livres messines, payables chaque année à l'Ascension. Il promet également de ne rien vendre ni échanger, ainsi que de prendre des dispositions pour que ces biens soient rendus à l'ordre à sa mort. Charles de Trèves abandonne la gestion de la province de Lorraine lorsqu'il devient grand maître en 1311. Son successeur au poste de gouverneur de Lorraine, Jacques de Castel, poursuit l'œuvre bienfaitrice de Charles, en effectuant un don à l'hôpital de Metz.

LE DÉCLIN DE LA COMMANDERIE DE METZ (DÉBUT XIV^E-MILIEU XV^E SIÈCLES)

La gestion de Charles de Trèves permet à la commanderie de Metz de connaître une période de prospérité et d'accroître ses possessions. Mais, dans le deuxième quart du XIV^e siècle, apparaît une période de stagnation. Aucune acquisition n'est faite. Même à Narbéfontaine, Rudolf, Gerhard et Albert de Wolmeringen suspendent jusqu'en 1346 le droit de pâture dans les bois de Momerstroff. Cependant, l'ordre Teutonique reste soutenu par l'archevêque de Trèves et les évêques de Metz et de Liège.

L'endettement dans lequel tombe la commanderie de Metz est indépendant de sa volonté, car, entre

1324 et 1490, le Pays messin est ravagé par des guerres seigneuriales et des pillages répétés. Comme certains biens sont détruits, mais que d'autres sont encore productifs, l'ordre décide de les échanger contre des baux. En 1336, l'ordre Teutonique emprunte pour la première fois de l'argent.

En 1411, le gouverneur de Lorraine se plaint auprès du chapitre général, lorsque le grand maître réclame la levée d'une taxe, et il ajoute que son endettement est de 1 800 florins. La situation s'aggrave encore lorsque la ville de Metz décide de détruire, pour sa sécurité, certains faubourgs de Metz, dont une partie du *vicus Theotonicorum* de l'ordre, à l'arrivée des armées de Charles VII en 1444. Une partie de l'hôpital est alors endommagée. Enfin, après 1409, plus aucun frère de la commanderie n'exerce la fonction de commandeur. Cette dernière est assumée par des clercs du bailliage de Francfort, comme Jean de Ossenheim (1409), Jean de Heppenheim (1410), Jean de Francfort (1470)¹³... Mais l'intérêt porté à l'ordre Teutonique ne diminue pas, notamment grâce aux succès qu'il remporte en Prusse.

LE PROCÈS CONTRE LA VILLE DE METZ (1488)

Rien n'est connu à propos des relations de la commanderie avec la ville de Metz avant la fin du XV^e siècle. La ville accorde de nombreux privilèges aux dignitaires de l'ordre Teutonique. Par exemple, ils sont exempts de participer à la construction des murailles, de la garde de la ville ou des droits de douane. Ces dispositions sont prises très tôt, notamment en 1222 par l'évêque Conrad, qui ne fait pas participer l'ordre Teutonique au coût de construction du *Moyen-Pont* ou du *pont des Pucelles*, alors que le chapitre cathédral et les Hospitaliers de Saint-Jean y sont contraints.

13 – Heinrich LEMPFRIED, *Die Deutschordenscomturei Metz*, Sarreguemines, Maurer, 1887.

Mais la commanderie doit néanmoins se soumettre à certaines obligations. En temps de guerre, la maison de Metz doit fournir des chevaux et payer les impôts extraordinaires. En temps de paix, elle doit assurer la garde de la *porte des Allemands*.

La bonne entente entre la ville et l'ordre ne dure pas. En 1488, le conseil de la ville se permet d'intervenir dans les droits et les libertés de l'ordre. En effet, le commandeur de l'époque, le frère Georges, en charge des biens et des revenus de l'hôpital Sainte-Élisabeth, refuse de payer les impôts comme la taille ou la gabelle. Sur décision du conseil de la ville, les biens sont saisis et le frère emprisonné. Le gouverneur de la province, Jean de Flersheim, adresse une plainte à l'encontre de la ville, auprès d'un représentant de l'ordre du Saint-Esprit nommé par le pape au chapitre de Spire. Ce dernier impose une amende de 1 000 florins à la ville et l'interdiction d'intercéder dans les droits de l'ordre Teutonique, sous peine d'excommunication. Mais le conseil de Metz refuse. L'affaire est réglée paisiblement grâce à l'intervention de l'empereur Frédéric III (1440-1493), d'une façon qui nous reste inconnue.

LA DISPARITION DE L'ORDRE TEUTONIQUE À METZ (XVI^E SIÈCLE)

La situation financière de la maison de Metz est connue grâce au bilan annuel du bailliage de

Lorraine de 1489/90, envoyé par le commandeur Jost au grand maître André de Grumbaich. Les revenus en argent sont de 86 livres 4 schillings et 2 deniers messins, sans compter les revenus en nature (grains, vin, volaille...), alors que les dépenses sont de 84 livres 11 schillings et 2 deniers messins (dépenses pour les fêtes religieuses, les besoins du personnel, les salaires...). Cependant, la commanderie est endettée de 738 florins, auxquels s'ajoutent 5 % d'intérêts annuels.

En 1491, l'abandon de la commanderie de Beauvoir après la mort de son commandeur, Heinrich de Elfelt, aurait pu redresser cette situation. En effet, un noble français, Nicolas de Sommevoire, et sa femme Johanna s'installent à Beauvoir en échange du versement d'une rente annuelle de 30 livres à l'hôpital de Metz. Mais en 1501, les biens de l'ordre sont cédés en totalité à l'abbaye cistercienne de Clairvaux pour 1 100 florins d'or et le reste est assigné à la commanderie de Trèves. En outre, en 1510, lors de la célébration du tricentenaire de la présence à Metz de l'ordre, son église est consacrée par le pape Jules II (1503-1513). Les dons des fidèles au profit de l'ordre se poursuivent. Mais cette générosité ne suffit pas à empêcher son déclin. Il faut ajouter la mauvaise gestion du gouverneur de Lorraine, Dietrich de Nassau, qui, vers 1532, gaspille l'argent de la vente de maisons, au lieu de l'utiliser pour l'amélioration du trésor. Enfin, la situation empire lorsque, en 1548, l'empereur Charles Quint (1519-1556) demande 500 florins au bailliage de Lorraine pour financer ses guerres contre François I^{er} (1515-1547).

Le 10 avril 1552, le connétable du roi de France, le duc de Montmorency, prend la cité de Metz avec la complicité de l'évêque Robert de Lenoncourt et de quelques magistrats. C'est ainsi que le 18 avril le roi Henri II (1547-1559) entre dans Metz et oblige les citoyens à prêter hommage à la couronne de France. Il confie au duc François de Guise la fortification de la ville qui commence le 17 août. Pour cela, il fait détruire huit faubourgs, y compris les dix-neuf églises situées en dehors des murs, dont celle de l'ordre¹⁴. Bien que les frères soient relogés au cœur de la cité messine, le commandeur part

14 – Gaston ZELLER, « Le siège de Metz par Charles Quint (octobre-décembre 1552) », *Annales de l'Est*, n°13, Nancy, 1943, p. 239, d'après les *Mémoires concernant les affaires de la France* du duc François de Guise, p. 159. [http://www.sudoc.abes.fr/DB=2.1/SET=8/TTL=1/CLK?IKT=1016&TRM=Mémoires+concernant+les+affaires+de+France,+etc.+\(1547-1561\)](http://www.sudoc.abes.fr/DB=2.1/SET=8/TTL=1/CLK?IKT=1016&TRM=Mémoires+concernant+les+affaires+de+France,+etc.+(1547-1561))

15 – Archives départementales de la Moselle, C 828.

16 – Nous tenons à remercier M^{me} Michèle Gaillard, professeur d'histoire médiévale à l'université Lille 3, M. Stéphane Benoist, professeur d'histoire romaine à l'université Lille 3, ainsi que M. Pierre-Édouard Wagner, conservateur en chef aux Bibliothèques-Médiathèques de Metz, pour la relecture de cette étude.

auprès du gouverneur de Trèves, en raison du rattachement de Metz à la France et du caractère germanique de l'ordre. Malheureusement, le 19 octobre 1552, à la suite d'un affrontement entre les troupes françaises et impériales, il ne reste de l'hôpital qu'un tas de ruines. Toute trace de l'ancien hôpital Sainte-Élisabeth disparaîtra entre 1558 et 1559, lorsque les décombres restants seront enlevés¹⁵. Toutefois, ce conflit n'affecte pas seulement les bâtiments de l'ordre à Metz. Ravagés par la guerre, les biens de Narbéfontaine, de Virming et d'Einchville produisent peu et aucun commandeur n'y est affecté. Les biens sont alors assignés en 1595 à la commanderie de Beckingen, siège du gouverneur depuis 1575. Enfin, les fortifications de Vauban font disparaître à jamais les restes de la commanderie de Metz.

De nos jours, des chevaliers Teutoniques à Metz, il ne reste que la *rue des Allemands* qui accueille les premiers logements de l'ordre, ainsi que la *porte des Allemands*, qui doit son nom à l'établissement

de l'hôpital devant celle-ci. Malheureusement, nous disposons de très peu de sources pour traiter ce sujet, et les principales sont en allemand. En effet, l'historiographie française porte plus d'intérêt aux Templiers et aux Hospitaliers qu'aux Teutoniques. Cet état des études tient sûrement aux lieux d'implantation des deux premiers ordres cités, davantage présents en France, mais aussi à leurs membres eux-mêmes. Car les Templiers et Hospitaliers recrutaient beaucoup de Latins, à savoir des Français et des Italiens. Les Teutoniques, quant à eux, nourrissent un souvenir plus sombre : celui d'une Allemagne déjà désireuse de s'étendre vers l'est, le tristement célèbre *Drang nach Osten*. Mais le fait important de cette étude est que Metz fut la ville la plus occidentale à abriter les chevaliers de l'ordre et une des rares à accueillir à la fois les chevaliers Teutoniques, les Hospitaliers de Saint-Jean et les Templiers. Il n'existe aucune commanderie ailleurs en France, excepté à Sarrebourg et Strasbourg¹⁶.

SOURCES

- Archives départementales de la Moselle : H 4767 à H 4782.
- Roch-Stéphane BOUR, *Metz. Notes sur la topographie de la partie orientale de la ville*, Metz, Arts graphiques, 1932, 182 p.
- Dieter HECKMANN, « Die Deutschordensniederlassung Metz (1210/vor 1241 bis 1552) zwischen Germania und Romania », dans Wolfgang HAUBRICHS, *Grenzen erkennen-Begrenzungen überwinden*, Sigmaringen, Thorbecke, 1999, p. 237-248.
- Alexandre HUGUENIN, « Notice historique sur les ordres militaires et religieux dans la ville de Metz (Hospitaliers et Templiers) », dans *Union des Arts*, Metz, 1852, 16 p.
- François-Yves LE MOIGNE, *Histoire de Metz*, Toulouse, Privat, 1986, 448 p.
- François-Yves LE MOIGNE, *Histoire de Sarrebourg*, Metz, éd. Serpenoise, 1981, 404 p.
- Heinrich LEMPFRIED, *Die Deutschordenscomturei Metz*, Sarreguemines, Maurer, 1887, 48 p.
- Michel PARISSÉ, *La Lorraine monastique au Moyen Âge*, Nancy, Université de Nancy II, 1981, 141 p.
- Michel PARISSÉ (dir.), *Histoire de la Lorraine*, Toulouse, Privat, 1977, 496 p.
- Rüdiger SCHMIDT, *Die Deutschordenskommenden Trier und Beckingen, 1242-1794*, Marburg, N.G. Elwert Verlag, 1979, 559 p.
- Philippe de VIGNEULLES, *La Chronique*, tome IV : *De l'an 1500 à l'an 1525*, Metz, Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine, 1933.
- Karl WICHMANN, *Die Metzzer Bannrollen des Dreizehnten Jahrhunderts*, Leipzig, Quelle et Meyer, 1908, 4 vol.
- Gaston ZELLER, « Le siège de Metz par Charles Quint (octobre-décembre 1552) », *Annales de l'Est*, n° 13, Nancy, 1943.